

Environnement/Conférence internationale sur le lac Tchad à Abuja

Ali Bongo Ondimba parmi ses pairs



Le chef de l'Etat gabonais à son arrivée à Abuja.

J.O.
Libreville/Gabon

Le président de la République a pris part à la conférence internationale sur le lac Tchad organisée mercredi dans la capitale fédérale du Nigeria. Il a été question de la préservation et des dangers qui guettent ce cours d'eau qui couvre de nombreux pays de la région sahélienne. En tant que coordonnateur du Comité des chefs d'Etat et de gou-

vernement africains sur le changement climatique (CA-HOSCC), le numéro un gabonais a apporté sa contribution aux discussions.

UNE conférence pour le lac Tchad a été conjointement organisée, pendant trois jours, à Abuja, capitale fédérale du Nigeria, par le gouvernement nigérian et l'Unesco. Cette rencontre à laquelle a pris part le président de la République, en sa qualité de coordonnateur du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur le changement climatique (CA-



A la tribune, il a plaidé pour la solidarité pour faire face aux fléaux qui menacent l'Afrique.

HOSCC), avait pour but de lancer un projet de préservation de cette région dévastée par le changement climatique et les conflits. A cette occasion, Ali Bongo Ondimba a annoncé deux contributions du Gabon : l'établissement d'un système de télésurveillance du lac Tchad et du paysage environnant, qui sera exploité par l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales, et la mobilisation des ressources techniques et financières pour l'Initiative africaine d'adaptation. Par ailleurs, il a appelé à

une meilleure synergie entre les pays africains en vue d'une mise au point entre l'Initiative africaine d'adaptation et le Fonds du lac Tchad, nouvellement créé avec pour objectif la mobilisation de 50 milliards de dollars. Cette réunion spéciale, qui a rassemblé les chefs d'Etat et de gouvernement du Nigeria, du Cameroun, du Niger, du Tchad et des partenaires continentaux et internationaux, a marqué la volonté de mettre en place un vaste plan d'action afin de sauver le lac Tchad de la disparition qui, en 50 ans, a perdu



Les chefs d'Etat présents au sommet à la fin de leurs travaux.

près de 90% de sa surface en eau. La situation de ce bassin, devenu depuis plusieurs années le repaire du groupe islamiste nigérian Boko Haram, préoccupe les pays de la sous-région. Pour Ali Bongo Ondimba, l'heure est à la mobilisation de tous les acteurs concernés en vue de sauver les 2 millions de personnes qui ont dû quitter la région sous la menace de la famine et du terrorisme ainsi que les 11 autres qui survivent grâce à l'aide alimentaire. A noter que les changements climatiques et la très mauvaise

gestion des ressources hydrauliques ont provoqué un déclin considérable. Le lac Tchad a perdu 90% de sa superficie en 40 ans. Les quelques 40 millions de personnes vivant autour et sur le lac sont parmi les plus pauvres au monde. L'Onu estimant qu'un quart d'entre elles ont besoin d'aide alimentaire pour survivre. Le groupe djihadiste Boko Haram a profité de cette vulnérabilité pour recruter des milliers d'agriculteurs et de pêcheurs coupés de leurs moyens de subsistance et établir des bases arrière sur les îles du lac.

Composition du CGE/Introduction des fonctionnaires au sein de l'Assemblée plénière

L'opposition dénonce le viol des accords d'Angondjé

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Elle a déposé une saisine auprès de la Cour constitutionnelle il y a quelques jours. En attendant que les neuf juges s'imprègnent du dossier, l'opposition représentée au sein du Comité de suivi des Actes du Dialogue se plaint de ne pas avoir reçu, jusque-là, les textes sur le processus électoral.



Le vice-président du comité de suivi dénonce une violation des accords d'Angondjé.

LES représentants de l'opposition au sein du Comité de suivi des Actes du Dialogue d'Angondjé, ont récemment déposé une saisine auprès de la Cour constitutionnelle. L'objet de ce recours est "la violation par l'ordonnance n° 00004/PR/2018 du 26 janvier 2018 du principe constitutionnel relatif au caractère égal du suffrage universel". Le vice-président de cette structure, Thierry d'Argendieu Kombila, et les siens disent poser le problème du principe fondamental de l'article 4 de la Constitution qui stipule que "le suffrage est universel, égal et secret". Or, à en croire les plaignants, la composition actuelle du Centre gabonais des élections (CGE) telle que définie par le gouvernement est perçue comme une contradiction de la disposition sus mentionnée. Ils en veulent pour preuve, l'ordonnance prise en Conseil des ministres du 26 janvier dernier, stipulant que, "le Centre gabonais des élections comprend également, en période

électorale, les membres représentants les partis politiques, les candidats indépendants en cas d'élection présidentielle, et les ministères techniques qui constituent avec les membres du bureau l'Assemblée plénière". Cependant, ajoutent-ils, l'article 49 du protocole d'accord des assises d'Angondjé stipule, quant à lui que, "En période électorale, le bureau du CGE est assisté par une assemblée plénière composée à parité des représentants désignés des partis politiques légalement reconnus de la majorité et de l'opposition présentant un ou plusieurs candidats à l'élection politique concernée". Aujourd'hui, l'opposition s'indigne de ce que "l'accord consensuel entre la majorité et elle sur ladite question ait été bafoué". Et de relever : "Donc nous avons fait semblant d'accepter le protocole d'accord et par la suite on réintroduit les fonctionnaires alors que le débat a été épuisé à Angondjé. L'article 49 est

clair : c'est une assemblée paritaire". Ainsi, c'est fort de ce constat que Thierry d'Argendieu Kombila et ses compagnons ont-il décidé de saisir la Cour constitutionnelle pour lui demander "d'annuler la disposition qui réintroduit les fonctionnaires au sein de l'Assemblée plénière de façon unilatérale". Car, ils estiment que faire intervenir les fonctionnaires serait "voter en faveur" de la majorité. Toute chose qu'ils contestent "fermement". Et de s'interroger : "Pourquoi introduisent-ils les fonctionnaires, qu'est-ce qu'ils cherchent?". Par ailleurs, les représentants de l'opposition au sein du Comité de suivi des Actes du Dialogue se plaignent également de ce qu'aucun texte sur le processus électoral ne leur soit parvenu jusqu'à ce jour. "Au sortir du Dialogue, on a mis en place un Comité de suivi qui au préalable n'a jamais reçu de texte. Nous ne sommes pas une Assemblée nationale bis qui contrôle l'action du gouvernement. Le Co-

mité a été mis en place pour donner des avis de conformité. Qu'est-ce qui gêne le gouver-

nement de nous envoyer les textes avant pour que nous donnions ces avis ? ", s'est in-

terrogé le vice-président (opposition) dudit Comité.

www.ecig-gabon.com



ecig.gabon@gmail.com

OFFRE SPECIALE
DU 15 Février 2018
AU 30 Avril 2018

-25%
de Remise pour
autres quantités



3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT



PNEUS DU GROUPE
Continental

Nos points de vente

Z.I. OLOUMI (face FOPI entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi
Tél : +241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45
OKALA à côté de BALLON D'OR ouvert 7/7 jrs Tél : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00